

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU MERCREDI 8 FEVRIER 2017

Le mercredi 8 février 2017 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND, Damien COUILLEAUX, René VAUGEOIS et Daniel GERAULT.

Absents excusés : Aurore BIBRON donne pouvoir de vote à Carine MOREL et Loïc JORRE donne pouvoir de vote à Mickael DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 17/01/2017
- II. ASSAINISSEMENT : TARIF SATESE ANNEE 2017
- III. TRAVAUX SOCIETE LOUTELLIER
- IV. PROJET ANCIENNE ECOLE
- V. ADMR : DEMANDE DE SUBVENTION ANNEE 2017
- VI. QUESTIONS DIVERSES



- I. APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 17/01/2017

II. ASSAINISSEMENT : TARIFS SATESE ANNEE 2017

Christelle Beaudouin explique que le contrat SATESE (Service d'Assistance Technique Aux Exploitants de Stations d'Épuration) a été signé pour une durée de 5 ans (2014 à 2018).

Le coût de la prestation SATESE pour l'année 2017 est 0,88€ par habitant (comme en 2016) en fonction du recensement INSEE 2014 soit un coût global de 1 101,75€.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la prestation SATESE pour l'année 2017 pour un montant total de 1 101.75 €.

III. TRAVAUX SOCIETE LOUTELLIER

Lors du conseil du 29 juin 2016, le conseil a validé le devis de la Société Loutellier d'un montant global de 8 026,87 € TTC pour la construction du mur entre le terrain de foot et le garage Baudouin.

Après étude sur place avec le propriétaire, le devis validé n'est plus adapté à la situation initiale et comprend des prestations complémentaires.

Miguel Camus présente le nouveau devis de la société Loutellier pour un montant de 8 749,80€ TTC.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à la majorité avec une abstention, le devis de la société Loutellier d'un montant de 8 749,80 TTC.

IV. PROJET ANCIENNE ECOLE

Mickaël Delahaye informe le conseil que Mayenne Communauté, à la demande de l'Etat, constitue un contrat de ruralité. Les thématiques pour ce contrat sont :

- Accès aux services et aux soins,
- Revitalisation des bourgs centre,
- Attractivités du territoire,
- Mobilités,
- Transition écologiques,
- Cohésion sociale.

Mickaël Delahaye propose de réaliser un projet sur l'ancienne école sur le thème de l'accès aux services et aux soins (maison de santé) et ainsi remettre aux normes ce bâtiment.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, d'intégrer l'ancienne école dans le contrat de ruralité de Mayenne Communauté vers un projet de maison santé.

V. ADMR : DEMANDE DE SUBVENTION ANNEE 2017

L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) a sur l'année 2016 réalisé 2 649,50 heures sur la commune de Commer (part très conséquente pour notre commune).

La répartition de cette aide est la suivante :

- 18 familles (1 016,75 heures)
- 12 personnes âgées (1 383,50 heures)
- 5 petits travaux, jardinage (166,75 heures),
- 1 particulier employeur (82,5 heures).

L'ADMR demande 1 505€ de subvention (1227 habitants x 1.23€). Le barème de calcul mis en place dans le règlement pour les associations en 2015 n'est pas applicable pour l'ADMR.

Cependant, Monsieur le Maire propose de suivre le même raisonnement que pour l'année 2016 c'est-à-dire d'attribuer 1€ par habitant soit 1 227 € au total.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la subvention de 1 227€ soit 1€ par habitant.

VI. QUESTIONS DIVERSES

➤ **Demande d'autorisation pour un cirque à Commer**

Mickael Delahaye informe le conseil que le cirque Montréal Circus demande l'autorisation de présenter leur spectacle du 3 au 6 juillet 2017.

Mickael Delahaye propose d'accepter et de leur proposer le terrain de la Gare.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition du maire.

➤ **Livre Gérard Belliard : 15 livres sont sur liste d'attente**

Mickael Delahaye propose de faire un nouveau tirage de 30 livres suite aux 15 livres déjà pré-réservés.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le tirage de 30 nouveaux exemplaires du livre de Gérard Belliard.

➤ **ENEDIS (anciennement ERDF)**

Mickael Delahaye informe le conseil que la société ENEDIS demande une contribution financière d'un montant de 2 829,64€ HT qui consiste à relier le futur lotissement le Clos des Tisserands au transformateur situé lotissement des Forges.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la validation de la contribution financière de 2 829,64€ HT pour raccorder électriquement le futur lotissement le Clos des Tisserands.

➤ **Méduane Habitat**

Lors du conseil du 29 septembre 2016, Mickael Delahaye présentait les premières perspectives des maisons du projet de Méduane Habitat (6 maisons mitoyennes de type 3 d'une superficie de 67m² habitable avec un garage de 19m²).

Ce projet a été accepté par les services de l'Etat selon les informations données par Mayenne Communauté.

Méduane Habitat doit attendre la notification de l'acceptation qui est prévue mi-mars 2017 avant de déposer le permis de construire.

Le projet devrait être finalisé au 1^{er} semestre 2018.

Il est 23h séance est levée.